

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 août 2026

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE – Mme Petra LAURAIN - M. Ryszard ZARNOWSKI - M. Pascal FERRARD – Mme Aurélie DEMORY - Mme Karen PEUREUX - M. Thibault HEINTZ – M. Jean-Marc BOUSCHBACHER

Absents excusés :

Mme Yasmine AKSU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE
Mme Cécile MICHAUX pouvoir à M. Pascal FERRARD
M. Régis BELGERI pouvoir à M. Yves DESVERNES
Mme Nathalie JACOTEZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER
M. Anthony SCHIARATURA
M. Christophe DEMARQUE

Date de la convocation le 20 août 2026

Début du conseil : 20 h

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - S.M.I.C : avis sur demandes adhésions

2 - F.S.L : renouvellement du dispositif

3 - Bibliothèque municipale : renouvellement convention tripartite
(Communes/M.P.T et Ecole maternelle)

4 - Finances : budget Commune - décision modificative

5 – Renouvellement de la convention avec la SVPA à Brouvelieures

6 – Don aux communes sinistrées

7 – Subvention association (Resto du Cœur)

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

1 - S.M.I.C : avis sur demandes adhésions (délibération n° 2026.08.27/01)

Monsieur le Président du Comité Syndical du SMIC (Syndicat Mixte Informatisation Communale) demande de statuer sur l'adhésion de :

- Commune de Zincourt – 77 habitants
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Xertigny – siège Xertigny
- SIVU de Bellevue – siège Rouvres-en-Xaintois
- SIVU scolaire de la Haute Vallée de la Plaine – siège Vexaincourt

- RPI Nayemont les Fosses et Pair et Grandrupt – siège Nayemont les Fosses
- Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique d'Evaux et Ménil –
siège Evaux et ménil
A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion des collectivités désignées ci-dessus.

2 - F.S.L : renouvellement du dispositif (délibération n° 2026.08.27/02)

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de solidarité pour le logement (FSL) apporte des conseils et des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de logement.

Le Fonds de Solidarité pour le logement des Vosges s'est construit autour de valeurs et d'objectifs forts :

- agir le plus en amont possible des difficultés des familles en développant des actions préventives ;
- considérer les aides financières attribuées aux familles, non pas comme des aides systématiques, mais comme un outil d'intervention s'insérant dans un objectif global d'accompagnement des projets personnels ou familiaux ;
- inciter les bailleurs à développer une politique préventive vis-à-vis des risques d'impayés, garantir la mixité sociale et lutter contre l'habitat indigne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au dispositif F.S.L et de verser la somme de 500 € prévue au budget 2026.

3 - Bibliothèque municipale : renouvellement convention tripartite

(Communes/M.P.T et Ecole maternelle) (délibération n° 2026.08.27/03)

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été instaurée avec la MPT, la Commune et l'École Maternelle en 2024. Il est nécessaire de la renouveler car les signataires étaient nominatifs. Or, lors de l'assemblée générale de la MPT un nouveau Président a été élu.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de renouveler cette convention à compter du 1^{er} septembre 2026, pour un an, en ajoutant également la mention "par tacite reconduction".

4 - Finances : budget Commune - décision modificative (délibération n° 2026.08.27/04)

Madame MERLE, géomètre a été sollicitée pour la réalisation de plans de niveaux sur le bâtiment de l'ancien dispensaire, ses honoraires s'élèvent à 756,00 €. Ce montant n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire d'ajouter au compte 2031 opération 435 – médiathèque la somme de 756,00 € par prélèvement au compte 2041512 opération 492 – éclairage led, le même montant.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

5 – Renouvellement de la convention avec la SVPA à Brouvelieures (délibération n° 2026.08.27/05)

Suivant l'article L 211-24 du code rural, chaque commune française doit disposer d'un service de fourrière pour l'accueil des chiens et chats errants.

Monsieur le Maire explique que, dans un premier temps, un chien errant capturé est dirigé sur le "chenil du Calvaire" qui vérifie son identité, par lecteur de puce et rendu à son propriétaire qui supportera les frais d'intervention et de garde. Si l'animal n'a pu être identifié, ni réclamé, la SVPA à Brouvelieures, prendra le relais et en assurera la charge. Le coût par animal serait de 450 €/an.

A l'unanimité le Conseil, accepte de renouveler la convention d'un an, avec tacite reconduction.

6 – Don aux communes sinistrées (délibération n° 2026.08.27/06)

Monsieur le Maire fait part d'un communiqué de presse de l'AMF (Association des Maires de France) indiquant qu'un fonds de soutien d'urgence est ouvert

pour les communes touchées par des feux d'une densité exceptionnelle dans plusieurs départements notamment en Gironde.

Le don se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires. Il sera alloué aux communes pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance à la population.

Le Conseil, décide, à l'unanimité, de verser un montant de 1.000 € à "l'AMF Aides sinistrés"

7 – Subvention association (Resto du Cœur) (délibération n° 2026.08.27/07)

Par courrier l'association des Restaurants du Cœur sollicite l'octroi d'une subvention de 2.704 € représentant une participation sur la charge de leur intervention sur le centre de Darney.

Monsieur le Maire signale que la comptable a effectué un relevé des dépenses du local supportées par la commune du 3 septembre 2025 au 19 août 2026 qui s'élève à 16.050,97 € :

- consommations d'électricité et gaz : 14.906,12 €
- ordures ménagères : 58,83 €
- petit équipement : 220,07 €
- téléphone et abonnement internet : 965,95 €

Il précise également que prochainement la chaudière vieillissante existante sera remplacée, par celle du bâtiment "mairie" qui a été supprimée du fait de la connexion au réseau chaleur de la chaufferie bois. Montant 8.376,77 € TTC. Ne sont pas comptés les travaux d'aménagement des locaux effectués en régie. Au vu de ces éléments, le Conseil, à l'unanimité, rejette la demande de subvention.

Informations et questions diverses

- don du sang : 40 donateurs à la séance du 27 juillet ;
- dénombrements des lièvres : comptage aux phares effectué par la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges les 11 et 25 septembre prochain sur diverses communes du secteur dont Darney.
- les 22 et 23 juillet nettoyage des courts de tennis par nos agents ;
- nid de frelon sur l'ancien château d'eau : intervention des Ets Gireno le 28 juillet ;
- Remerciements concernant le versement des subventions aux associations : la batterie fanfare Monthureux sur Saône, l'APPMA, la Saône lorraine ; le comité de jumelage ;
- à l'étude l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques en remplacement d'une camionnette très âgée.

Dates :

- le 3 septembre : Copil sur l'aménagement des bords de Saône à 14 h 30 salle des fêtes ;
- le 5 septembre : Marche MPT départ à 15 h du local, rue Stanislas, suivi d'un repas en soirée ;
- le 5 septembre à 16 h : inauguration de la tyrolienne au pont Tatal à Claudon ;
- le 7 septembre à 9 h : projet d'une médiathèque dans l'ancien dispensaire présenté par Madame Lucie Marsal, architecte, en mairie ;
- le 11 septembre : marché des saveurs ;
- le 11 septembre à 18 h : Assemblée Générale des JSP ;
- le 14 septembre 18 h 30 commémoration de la libération de Darney au monument Leclerc ;

- le 16 septembre à 18 h :40 ans de l'atelier de développement suivie à 20 h de l'assemblée générale ;
- le 20 septembre : journées du Patrimoine avec l'ouverture du musée Damia ;
- le 22 septembre : Assemblée Générale des Restos du Cœur à la salle des fêtes ;
- le 24 septembre : à 14 h à la salle des fêtes Copil sur le projet de la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE

Darney, le 27 août 2026
Le Maire,
Yves DESVERNES

